

Les jeudis de la cité

débats judiciaires - débats citoyens

Une proposition
du Tribunal judiciaire de Dijon,
de l'Ordre des Avocats de Dijon
et de la Faculté de droit et de sciences économique et politique de Dijon

La présomption d'innocence



Jeudi 10 mars 2022
à 18 heures

Rendez-vous à la Faculté des Lettres, 36 rue Chabot-Charny, 21000 Dijon
Programme disponible sur les sites ufr-dsep.u-bourgogne.fr
et cdad-cotedor.justice.fr

Contrôle du pass vaccinal et masque obligatoire

Programme

Les contours du droit au respect de la présomption d'innocence

Maxime Lassalle, Maître de conférence à l'Université de Bourgogne,
CREDIMI

Présomption d'innocence : état des lieux des pratiques

Olivier Caracotch, Procureur de la République de Dijon

L'avocat face à la présomption d'innocence

Maître Chloé Bonnat, avocat au Barreau de Dijon

Les médias face à la présomption d'innocence

Bruno Walter, journaliste

La soirée sera ponctuée de saynètes réalisées par les étudiants du Master 2
Droit Processuel de la faculté DSEP de Dijon